



Communiqué de l'Union Départementale CGT 44 et de l'Union Syndicale CGT de l'Intérim

Aujourd'hui 6 juin 2012, depuis le début de l'après-midi, des travailleurs intérimaires sans papiers se sont invités au siège administratif de la société d'intérim Synergie, 10 rue des Genêts à Orvault - Loire-Atlantique.

En 2009/2010, ces travailleurs, avec la CGT, avec l'Union Syndicale de l'Intérim CGT et d'autres organisations et associations faisaient partie des 6804 grévistes sans papiers qui ont obligé le gouvernement durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, à négocier des critères nationaux de régularisation.

Durant 3 ans, ces travailleurs intérimaires de Synergie ont rénové les quais de métro à la RATP à Paris. Pour ce faire, Synergie les avait loués à la société sous-traitante Asten.

Avant de partir en grève, les travailleurs avaient filmé leurs conditions de travail épouvantables. Ce film qui est passé sur différentes chaînes de télévision et sur internet a été un révélateur des conditions d'exploitation imposées à ces travailleurs sans droits.

A l'époque, ces images avaient obligé M Besson alors Ministre de l'immigration de l'intégration et de l'identité nationale... à s'engager pour que ces travailleurs soient régularisés. Certains l'ont été mais sept d'entre eux ne le sont toujours pas. Aujourd'hui ils s'invitent au siège de Synergie à Nantes pour se rappeler au bon souvenir de l'entreprise, de l'Asten, de la Ratp, des préfectures et du gouvernement.

La direction de Synergie en la personne de son PDG, M Augereau, doit enfin prendre ses responsabilités sur ce dossier !

Et ce d'autant plus que la direction sait bien que la justice a reconnu à ces travailleurs intérimaires, lors de l'occupation du siège parisien de Synergie, d'être des travailleurs à part entière dans l'exercice de leur droit de grève.

Les travailleurs intérimaires qui s'invitent aujourd'hui au siège de Synergie demandent la reprise du processus de régularisation engagé, que soient remplis les documents nécessaires (CERFA), de prendre langue avec la/les autorités compétentes pour qu'ils aient enfin le document qui leur permette de retravailler.

Rappelons que Monsieur Jean Marc Ayrault, Premier Ministre, vient de se voir remettre par Monsieur Bernard Thibault, Secrétaire Général de la CGT, une lettre signée par les responsables de douze organisations et associations, signataires par ailleurs, de la Plateforme « *Pour la régularisation des travailleurs-ses sans papiers et l'égalité de traitement entre français(es) et étranger(e)s dans les études comme au travail* ». Cette lettre demande la régularisation de tous ces grévistes, la mise en place d'un moratoire concernant les mesures d'expulsions et l'ouverture de négociations pour permettre la régularisation des travailleurs et des étudiants sans papiers.

L'Union Départementale CGT 44, l'Union Syndicale de l'Intérim CGT, exigent de l'entreprise Synergie qu' elle remplisse les CERFA de ces salariés et des nouvelles autorités qu'elles respectent la parole de l'Etat.

Nantes, le 6 juin 2012